



COMMISSION DE LA
CULTURE, DE
L'ÉDUCATION, DE LA
COMMUNICATION ET DU
SPORT

Paris, le 3 avril 2025

CONVOCAATION

La Commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport

dont vous êtes membre
se réunira

Mercredi 9 avril 2025

À 13 h 30

(Salle Médicis)

**Texte examiné conformément à la procédure de législation en commission
(articles 47 ter à 47 quinquies du Règlement)**

1° **Examen**¹ du **rapport et élaboration du texte de la commission**, dans le cadre de la procédure de législation en commission, sur la proposition de loi n° 140 (2024-2025) relative à la **restitution d'un bien culturel à la République de Côte d'Ivoire**

*Délai limite pour le dépôt des amendements de commission :
Lundi 7 avril 2025 à 12 heures*

2° Questions diverses

À 16 h 30

(Salle A245 - 2ème étage Ouest)

1° **Désignation** d'un **rapporteur** sur le projet de loi d'habilitation à prendre par voie d'ordonnance les mesures permettant de **transférer à l'État les personnels de l'enseignement du premier degré dans les îles Wallis et Futuna**

2° **Audition**² de **M. Philippe Baptiste**, ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

3° Questions diverses

**Le Président
Laurent Lafon**

¹ Cette réunion sera diffusée en direct sur le site internet du Sénat et, le cas échéant, sur les réseaux sociaux, puis consultable en vidéo à la demande. Elle sera ouverte à l'ensemble des sénateurs.

² Cette audition sera diffusée en direct sur le site internet du Sénat et, le cas échéant, sur les réseaux sociaux, puis consultable en vidéo à la demande.